

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures six minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LEGERF, M. Antoine BOUCHU.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoirs	: 2

Secrétaire de séance : Noël Faucheron

■ 2025-04-6 : Budget annexe : Vote du CG 2024

Rapporteur : Madame Le Maire

Résultats budgétaires de l'exercice

12703 - LOT LE MOULIN - PUYRAVAULT

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	643 750,59	608 919,51	1 252 670,10
Titres de recette émis (b)	198 861,54	367 258,82	566 120,36
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	198 861,54	367 258,82	566 120,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	643 750,59	608 919,51	1 252 670,10
Mandats émis (f)	345 932,54	518 433,29	864 365,83
Annulations de mandats (g)		110 705,78	110 705,78
Dépenses nettes (h = f - g)	345 932,54	407 727,51	753 660,05
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	147 071,00	40 468,69	187 539,69

Il est proposé aux membres du conseil municipal,

De voter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 du budget annexe de la commune de Puyravault étant conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de voter POUR le Compte de Gestion du budget annexe tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,
En Mairie le 3 avril 2025

Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

